



Les frais du PER CE¹

Distribué par les Caisses d'Epargne :

Montant minimum de versement initial sans cotisations régulières	2 000€
Montant minimum de versement initial avec cotisations régulières	1 000€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	0 €
--	-----

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	0,80% maximum
Support unités de compte	0,60% maximum
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée par horizon	0% supplémentaire

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne)	1,87%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,41%
Fonds obligations (moyenne)	0,79%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,13%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne)	1,34%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,61%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,55%
Fonds monétaires (moyenne)	0,43%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0%
Fonds alternatifs (moyenne)	1,39%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,51%
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne)	1,45%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0%
Profil équilibré (moyenne)	1,45%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0%
Profil dynamique (moyenne)	1,45%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	Non Applicable
Frais proportionnels	0,02% maximum

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage	
proportionnels	1% maximum
nombres d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% maximum
Frais sur les versements de rente	1% maximum
Frais de rachat ⁵	Gratuit

¹ Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

³ Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

⁴ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCl, les SCPI et les SCI.

⁵ Pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières